

DEJEPS Pelote Basque

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « pelote basque »

L'entraîneur DEJEPS, coordonnateur, exerce en autonomie contre rémunération ou bénévolement ; de l'école de pelote au plus haut niveau amateur. Il est responsable sur le plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

L'action de formation mène au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « pelote basque », communément appelée DEJEPS pelote basque.

Le DEJEPS pelote basque est un diplôme d'Etat de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs :

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- ⇒ concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en pelote basque,
- ⇒ conduire des cycles de perfectionnement en pelote basque,
- ⇒ organiser des actions de formation.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

⇒ Etre âgé de 18 ans

⇒ Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent

⇒ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- Fournir une attestation d'expérience d'encadrement en pelote basque de deux cents heures au moins pendant deux saisons sportives délivrée par le directeur technique national de la pelote basque ;
- Fournir une attestation de pratique en pelote basque d'au moins trois saisons sportives délivrée par le directeur technique national de la pelote basque.

Est dispensé de la vérification des exigences préalables le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevet fédéral suivants :

- *brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré, option « pelote basque » ;*
- *brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » assorti du certificat de spécialisation « pelote basque » ;*
- *brevet fédéral 2 délivré par la Fédération française de pelote basque.*

Est également dispensé de la vérification des exigences préalables le sportif de haut niveau en pelote basque inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle

⇒ Satisfaire aux épreuves de sélection

Le diplôme est également accessible par la **VAE**.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à demander à dtnpelote@wanadoo.fr.

Les dossiers seront envoyés entre avril et mai 2017. Ils devront être retournés à la DTN de la Fédération Française de Pelote Basque **complets**, au plus tard le **26 juin 2017** délai de rigueur.

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **700 heures**.

Elle se décompose en sessions de formation en présentiel (635 heures), à la FFPB et en pôle de compétence en comité et en région, et d'heures de formation ouvertes à distance (65heures).

La formation en centre peut-être allégée au regard du profil du stagiaire après le positionnement.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs pratiquant la pelote basque licenciés à la FFPB.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du centre national de formation, à la Fédération Française de Pelote Basque ainsi que dans ses organes déconcentrés et dans les structures associées (pôles, centres d'entraînements, centre de formation)

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée de septembre 2017 à janvier 2019

Les épreuves de sélection se dérouleront mi septembre.

Le positionnement est fixé juste après les épreuves de sélections.

Le présentiel se compose de 13 semaines de 4 jours de septembre 2017 à janvier 2019.

Le travail en présentiel comité région ou pôle de compétence et la FOAD se déroule tout au long de l'année.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- conception d'un projet d'action en pelote basque,
- coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action de perfectionnement en pelote basque,
- conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en pelote basque,
- conduite d'une démarche de formation,
- gestion des risques de la pratique.



MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences en situation pratique (pédagogie terrain et situation de formation)

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des sports.

COUT DE LA FORMATION

Frais aux épreuves de sélection

41,80 € HT, soit 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.

Coûts pédagogiques de la formation complète en centres

5995 € HT, 6495 € TTC (Soit 9 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Pelote Basque, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Pelote Basque (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCA.

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner uniquement sans hébergement).

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 18 à 26 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation : **FORMAT PELOTE – CENTRE NATIONAL DE FORMATION**
1 avenue VITAL BIRABEN 64100 BAYONNE

CONTACT

Pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le 09.63.61.12.23 ou écrire à dtnpelote@wanadoo.fr ou clement.lapeyre@sfr.fr
Pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter la DRDJSCS Nouvelle Aquitaine au : 05 56 69 38 00.

